



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMITÉ FINANCIER

**Cent quatre-vingt-seizième session**

**Rome, 5-7 juin 2023**

**Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspectrice  
générale**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M<sup>me</sup> Meghan Latcovich**  
**Chef de cabinet**  
**Programme alimentaire mondial**  
**Courriel: [meghan.ladcovich@wfp.org](mailto:meghan.ladcovich@wfp.org)**

*Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### RÉSUMÉ

- Le document expose les observations de la Directrice exécutive relatives au document intitulé «Rapport annuel de l'Inspectrice générale». Il porte sur les activités de l'Inspectrice générale et le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et de ses deux unités, à savoir le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.
- La Directrice exécutive attache une grande importance au rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général, qui apporte des éclairages et recense les domaines de risques à envisager, d'autant que le PAM continue de se développer tant par le nombre de personnes bénéficiant de son assistance que par les activités mises en œuvre et le nombre de ses employés.
- La note de la Directrice exécutive doit être lue en parallèle avec le rapport intitulé «Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022», dans lequel sont présentées les constatations découlant du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif et les conclusions exposées dans les documents de contrôle. Le document intitulé «Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022» expose brièvement les problèmes importants signalés en matière de risque et de contrôle interne ainsi que les mesures que prend le PAM pour y remédier.

### SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le document intitulé «Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale», et à l'avaliser en vue de sa présentation pour examen au Conseil d'administration du PAM.

### Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver le projet de décision figurant dans le document intitulé «Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale».**



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 12 mai 2023

WFP/EB.A/2023/6-D/1/Add.1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale

### Introduction

1. Le présent document expose les observations de la Directrice exécutive relatives au document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale"<sup>1</sup>. Il porte sur les activités de l'Inspectrice générale et le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et de ses deux unités, à savoir le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.
2. La Directrice exécutive attache une grande importance aux travaux effectués par le Bureau de l'Inspecteur général et au fait que ce dernier s'engage à veiller à l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et à en préserver les actifs. Elle se félicite en outre du rapport annuel émanant du Bureau de l'Inspecteur général, qui apporte des éclairages et recense les domaines de risques potentiels, d'autant que le PAM continue de se développer tant par le nombre de personnes bénéficiant de son assistance que par les activités mises en œuvre et le nombre de ses employés.
3. Dans la continuité de celle de l'année dernière, la présente note est relativement succincte et porte essentiellement sur certaines des principales mesures prises par le PAM pour atténuer les problèmes et remédier aux préoccupations évoqués par le Bureau de l'Inspecteur général. En outre, elle doit être lue en parallèle avec le rapport intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022"<sup>2</sup>, dans lequel sont présentées les constatations découlant du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif et les conclusions exposées dans les documents de contrôle.

<sup>1</sup> "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" (WFP/EB.A/2023/6-D/1).

<sup>2</sup> "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022" (WFP/EB.A/2023/6-E/1).

### Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja  
Directeur exécutif adjoint et Directeur financier  
Département de la gestion  
courriel: [manoj.juneja@wfp.org](mailto:manoj.juneja@wfp.org)

Mme M. Latcovich  
Chef de cabinet  
courriel: [meghan.latcovich@wfp.org](mailto:meghan.latcovich@wfp.org)

4. Le document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022" expose brièvement les problèmes importants signalés en matière de risque et de contrôle interne ainsi que les mesures que prend la direction du PAM pour y remédier. En conséquence, la présente note ne porte pas uniquement sur les thèmes abordés dans le rapport annuel de l'Inspectrice générale, mais traite de la réponse globale apportée par le PAM aux problèmes et préoccupations mis en évidence dans le rapport.

#### **Déclaration d'assurance**

5. La Directrice exécutive se félicite de la conclusion générale du rapport, à savoir que le Bureau de l'Inspecteur général n'a relevé aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en place en 2022, qui serait susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM. Bien qu'il reste des domaines à améliorer, ce rapport constitue néanmoins une forte reconnaissance du travail accompli par les quelque 23 000 employés du PAM et de leur engagement à porter assistance aux personnes les plus démunies, ainsi que des systèmes et processus existants. En 2022, le PAM est venu en aide à un nombre sans précédent de bénéficiaires: 160 millions, soit une augmentation de près de 25 pour cent par rapport au précédent record de 128 millions en 2021.
6. La Directrice exécutive prend acte des domaines à améliorer qui ont été recensés et réaffirme que le PAM soutient sans réserve les exigences de responsabilité et de transparence associées à l'utilisation des ressources et à la gestion des risques. Le PAM assure à ses donateurs et aux parties prenantes que des processus solides sont en place et que le suivi est permanent. La Directrice exécutive continue d'appuyer la stratégie d'audit interne du PAM pour 2021-2023, qui est axée sur des pratiques préventives de gestion des risques. Cette même logique centrée sur les risques importants susceptibles de porter atteinte aux objectifs du PAM sous-tend et oriente aussi le plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances.
7. La Directrice exécutive relève avec satisfaction la contribution que le Bureau de l'Inspecteur général apporte en permanence au renforcement des contrôles, de la gouvernance et de la gestion des risques au PAM. Elle prend note des constatations formulées dans le rapport sur les activités de 2022 et accueille favorablement les recommandations visant à traiter les problèmes recensés.

#### **Déclaration concernant l'indépendance**

8. La Directrice exécutive note avec satisfaction que le Bureau de l'Inspecteur général a confirmé qu'il travaillait en toute indépendance, sans aucune interférence de la direction dans la planification du travail ou l'établissement des rapports, et qu'aucune restriction financière ni aucun autre problème n'avaient eu de répercussion sur l'indépendance des activités de contrôle ou sur l'impartialité de l'opinion formulée.

## Observations générales

9. Compte tenu de la charge de travail toujours plus lourde du Bureau de l'Inspecteur général, notamment du Bureau des inspections et des enquêtes, le budget qui lui est alloué a été majoré une nouvelle fois en 2022, à hauteur d'environ 23 pour cent. Les crédits supplémentaires ont permis au Bureau de l'Inspecteur général d'intensifier ses efforts de recrutement (à un rythme certes moins rapide que ce qui était souhaité) pour disposer d'un personnel suffisant qui puisse accomplir le travail de certification et d'enquête de manière approfondie. Le Bureau des inspections et des enquêtes reçoit un nombre croissant d'allégations depuis quelques années, ce qui n'est pas sans lien avec l'engagement pris par le PAM vis-à-vis de ces questions et l'attention qu'il leur porte, ainsi qu'avec la sensibilisation accrue du personnel aux moyens de signaler les problèmes potentiels. Il importe dès lors que les enquêtes puissent être menées à bien dans les délais impartis, malgré l'alourdissement de la charge de travail.
10. En 2022, le PAM a continué d'accorder une attention soutenue à la question des suites données aux audits, et la Directrice exécutive se félicite donc de constater qu'à la fin de l'année, le nombre total de mesures restées en suspens à l'issue des audits n'avait jamais été aussi bas. Elle entend travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général pour résoudre le problème des mesures dont la date d'application est dépassée.
11. La Directrice exécutive félicite le Bureau de l'Inspecteur général pour les consultations qu'il a menées avec la haute direction lors de l'élaboration du plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances. Comme cela est indiqué dans le rapport, le Bureau de l'audit interne s'en remet à la direction pour mettre en évidence les domaines potentiellement exposés aux risques et les sources de préoccupations, ainsi que pour veiller en permanence à ce que les mécanismes et les dispositifs de contrôle restent efficaces sans pour autant faire obstacle aux activités du PAM. En 2022, les opérations menées sur le terrain ont continué de faire l'objet d'une attention particulière, en raison des difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).
12. La Directrice exécutive attache une grande importance à la parité femmes-hommes et à la diversité à l'échelle du PAM et entend consolider les progrès accomplis ces dernières années dans le cadre du plan d'action pour la parité femmes-hommes adopté en 2018. La nouvelle politique en matière de problématique femmes-hommes<sup>3</sup> adoptée au début de l'année 2022, qui vise à généraliser la prise en compte de cette problématique dans tous les aspects des opérations du PAM, constitue un cadre essentiel pour veiller à ce que les besoins et les priorités de tous soient pris en compte dans les programmes du PAM. Aussi la Directrice exécutive se réjouit-elle qu'un audit consacré à la diversité et à la problématique femmes-hommes soit prévu en 2023.
13. Si la Directrice exécutive se félicite du fait que la prise de parole pour briser le silence encouragée par le PAM ait conduit les employés, les partenaires et les fournisseurs à se sentir plus en confiance pour saisir le Bureau des inspections et des enquêtes, le nombre de dossiers en hausse constante ces dernières années suscite néanmoins son inquiétude. La priorité restera celle de créer un environnement sûr pour tous les employés, partenaires et fournisseurs. En outre, la Directrice exécutive prend au sérieux le fait que 9 pour cent des fonctionnaires de rang supérieur fassent actuellement l'objet d'une enquête, tout en faisant observer que cela montre la détermination du PAM à éradiquer les comportements inappropriés à tous les niveaux. Il sera crucial de conclure rapidement les enquêtes, en particulier celles visant de hauts responsables, si l'on veut donner le ton au sommet de la hiérarchie dès le début de l'année 2023.

---

<sup>3</sup> "Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022" (WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1).

## Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne

14. La Directrice exécutive souhaite exprimer de nouveau la satisfaction de la direction quant à l'importance primordiale accordée aux opérations sur le terrain tout au long de l'année 2022, qui marque un retour progressif à la normale des activités visant à donner des assurances par rapport à la situation qui régnait pendant la pandémie de COVID-19. En 2022, plus de 70 pour cent des rapports d'audit publiés concernaient des audits de bureaux de pays<sup>4</sup>. En raison d'une modification du calendrier de présentation des rapports sur les activités du Bureau de l'audit interne, le nombre d'audits réalisés en 2022 apparaît nettement inférieur à celui de 2021, mais la Directrice exécutive se félicite du plan de travail relatif aux activités visant à donner des assurances établi pour 2023, qui prévoit la réalisation d'un minimum de 29 audits<sup>5</sup>.
15. La Directrice exécutive prend note des principaux thèmes et problèmes recensés en 2022. Certains problèmes sont récurrents, comme les questions ayant trait aux effectifs, les systèmes informatiques parallèles et les partenaires coopérants, mais des progrès sont également réalisés dans tous les domaines mentionnés. Les paragraphes ci-après mettent en évidence certains des moyens mis en œuvre par les bureaux pour répondre aux préoccupations soulevées dans le cadre des audits ou d'autres activités de contrôle.
16. S'il est vrai que la planification des effectifs et l'adéquation des capacités en personnel dans les bureaux restent problématiques, le cadre de gestion des effectifs mis en place en 2021 à la suite de l'adoption de la politique en matière de personnel<sup>6</sup> a permis de rendre les processus plus transparents et d'améliorer les types de contrats. Bien que les délais de recrutement se soient allongés dans certains domaines, la Division des ressources humaines s'efforce d'accélérer les processus connexes, notamment pour les postes sur le terrain. En outre, le PAM procède actuellement au recrutement du ou de la titulaire du poste de directeur exécutif adjoint qui dirigera le Département de la culture organisationnelle et devrait accélérer encore ces activités.
17. En ce qui concerne la gestion des bénéficiaires, et plus particulièrement le ciblage, la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et la Division des programmes – action humanitaire et développement ont fait des progrès. Des notes d'orientation ont été publiées, de même qu'une circulaire conjointe du Directeur exécutif consacrée à la gestion des processus de ciblage par les bureaux du PAM (OED2022/026, en anglais seulement) à la fin de l'année 2022. Ces deux divisions codirigent une initiative de renforcement du ciblage, axée sur les capacités du personnel et l'appui direct aux bureaux de pays. En outre, des postes d'administrateur chargé du ciblage ont été créés dans les bureaux régionaux. Soucieux de fournir aux réfugiés une assistance fondée sur les besoins plutôt que sur le statut, le PAM a mis sur pied et codirige avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés une plateforme commune pour l'excellence des programmes et le ciblage.

---

<sup>4</sup> Au total, 14 rapports d'audit ont été publiés en 2022, mais il est à noter qu'ils ne couvrent que la période allant d'avril à décembre 2022, le calendrier de présentation des rapports ayant été modifié pour correspondre à l'année civile à compter de la publication du rapport de cette année. L'un de ces 14 rapports d'audit était un document de suivi ne contenant pas d'appréciation. En outre, le Bureau a émis sept rapports à l'issue de missions de conseil et d'autres activités ponctuelles.

<sup>5</sup> Dix audits ont commencé en 2022 et 19 débiteront en 2023, mais les rapports correspondants ne seront pas nécessairement publiés au cours de l'année civile.

<sup>6</sup> "Politique du PAM en matière de personnel" (WFP/EB.A/2021/5-A).

18. La Division de la recherche, de l'analyse et du suivi a élaboré un cadre de suivi fondé sur les risques qui répond à la nécessité de mettre en place des procédures systématiques et homogènes de gestion des risques à l'appui de la planification, de l'exécution et du contrôle de la fonction de suivi dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Elle a en outre étoffé ou publié des orientations pour faire en sorte que les systèmes de suivi du PAM produisent des données de grande qualité permettant de mesurer les produits, les effets directs, les priorités transversales et les processus relatifs aux programmes du PAM au niveau des bureaux de pays. De plus, compte tenu des difficultés actuelles en matière de suivi, la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi continuera d'aider les bureaux de pays en veillant à ce que les nouveaux plans stratégiques de pays prévoient des moyens humains et financiers suffisants, y compris des effectifs à la classe requise chargés exclusivement du suivi.
19. Le Comité directeur de la gestion des identités, un comité intersectoriel créé en 2021 et dirigé par la Directrice exécutive adjointe chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, s'emploie à élaborer des orientations stratégiques sur la gestion des identités, dont la coordination des décisions opérationnelles et stratégiques sur les modalités de fourniture de l'assistance par voie numérique, y compris le stockage des données relatives aux bénéficiaires. Le comité s'attache actuellement à définir des principes et des normes que les bureaux de pays pourront appliquer pour prendre des décisions importantes, notamment en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique sur la gestion des identités, les transferts de données vers et depuis les administrations publiques, ainsi que la minimisation des données, y compris la question de savoir si l'utilisation des moyens biométriques est appropriée. Le cadre normatif et les orientations techniques détaillées, dont l'achèvement est prévu en 2023, guideront le PAM dans le traitement de ces questions sensibles et cruciales.
20. La Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement a pris des initiatives au cours des deux dernières années pour répondre à certaines des questions soulevées dans le rapport annuel. En 2021, elle a entrepris d'examiner les processus de gestion des fournisseurs, ce qui a donné lieu à un examen des procédures opératoires liées aux achats, le but étant d'améliorer les processus et les structures de gouvernance et de mettre à niveau les outils technologiques en matière d'achats. Dans ce cadre général, un projet de gestion des relations avec les fournisseurs a été lancé début 2022 afin de consolider les processus de gestion des fournisseurs du PAM. Ces deux initiatives devraient être menées à bien en 2024. Compte tenu de la croissance des activités de prestation de services, la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement a apporté son concours à l'élaboration d'une circulaire du Directeur exécutif sur la prestation de services (OED2023/006), qui a été publiée au début de l'année 2023. La Division est en voie de publier des orientations sur le recouvrement intégral des coûts. La sécurité sanitaire et la qualité des aliments restent parmi ses priorités, et le tout premier manuel détaillé en la matière, qui contient des directives pour l'achat de produits alimentaires, la logistique et la gestion des entrepôts, a été publié en 2022.
21. Le recours aux transferts de type monétaire ne cesse de progresser dans l'ensemble des opérations du PAM. La directive encadrant ce type de transferts, publiée en 2022, ainsi que le cadre de garantie et la note technique y afférente, constituent le cadre d'orientation général auquel les bureaux de pays doivent se référer pour gérer les principaux risques liés aux opérations en espèces. Pour ce qui est de la gestion des prestataires de services financiers, une nouvelle note technique qui concrétise les améliorations notables apportées aux processus de sélection de ces prestataires et de passation de marchés avec eux vient d'être publiée. Consciente des difficultés liées aux opérations de rapprochement, la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement continue de travailler avec les bureaux de pays afin d'encourager l'utilisation de services de rapprochement centralisés, mesure également recommandée par les organes de contrôle.

22. Les préoccupations liées à la gestion des données sont traitées dans la nouvelle stratégie en matière d'information et de technologies pour 2023-2026, qui est entrée en vigueur en avril 2023. Cette stratégie vise principalement à améliorer la gestion des données, notamment en renforçant la gouvernance, l'aptitude à exploiter et à traiter des données ainsi que les systèmes d'appui, qui constituent les fondements nécessaires à une connaissance responsable des données et à une prise de décisions fondée sur des données factuelles. Le PAM poursuivra sur cette voie dans le cadre d'une prochaine stratégie en matière de données; il se dotera en outre d'une stratégie sur la démarche à adopter vis-à-vis de l'intelligence artificielle afin de susciter une prise de décisions avisée et de réaliser des gains d'efficacité tout en étant conscient des risques potentiels, notamment sur le plan déontologique.
23. Compte tenu des problèmes liés aux systèmes d'information du PAM, il convient de noter que la Division des technologies met au point une stratégie concernant l'architecture intégrée en vue de l'élaboration d'un projet numérique fondé sur les stratégies opérationnelles en place et sur l'évaluation du paysage informatique existant. Cette évaluation permettra de déterminer la santé des systèmes et de déceler toute lacune. En outre, la Division des technologies et la Division des transferts de type monétaire passent en revue les systèmes d'appui à la gestion des identités et aux transferts de type monétaire.
24. Le recours constant du PAM à des services numériques est synonyme de risques accrus en matière de sécurité, comme l'indique le rapport annuel. La Division des technologies travaille actuellement à la mise en place d'un "cadre de sécurité zéro confiance" afin de protéger le PAM et ses données contre un nombre toujours plus important de cybermenaces. Ce cadre vise à renforcer les éléments clés du paysage informatique (gestion des identités, appareils, données, etc.), et prévoit notamment un cloisonnement réseau pour limiter les mouvements latéraux en cas d'atteinte à la sécurité informatique. En outre, l'équipe chargée de la sécurité informatique élabore des tableaux de bord qui indiqueront la conformité de l'ensemble des bureaux de pays, des réseaux et des systèmes. L'application de ce cadre sera également l'occasion de sensibiliser tous les employés du PAM aux risques liés à la sécurité informatique.
25. La gestion des tiers, qu'il s'agisse d'organisations non gouvernementales (ONG) ou de partenaires coopérants du secteur public est un thème récurrent du rapport annuel. Les bureaux de pays ainsi que l'Unité des partenariats avec les ONG sont conscients des problèmes liés aux capacités, à la performance et à la sensibilisation à des questions comme la fraude et les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Diverses initiatives ont été lancées en 2022, notamment un nouveau modèle d'accord de partenariat sur le terrain régissant la relation contractuelle entre le PAM et ses partenaires coopérants, qui intègre la problématique femmes-hommes et la fraude, et prévoit l'utilisation de matériel de lutte contre la fraude et la corruption dans les formations dispensées aux ONG. Ce domaine nécessitera une attention accrue en 2023 pour répondre aux préoccupations récurrentes.
26. Aux informations fournies ici viennent s'ajouter celles qui figurent dans le document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022" et dans les réponses de la direction élaborées après chaque audit du Bureau de l'Inspecteur général par la division ou le bureau responsable, lesquelles sont – conformément à la politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle<sup>7</sup> approuvée par le Conseil d'administration – affichées sur le site Web public du PAM<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> "Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle" (WFP/EB.2/2012/4-A/1).

<sup>8</sup> PAM. 2022. [Rapports d'audit](#) (site Web du PAM).



27. Dans la lignée du précédent rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général, le rapport portant sur l'année 2022 atteste d'une situation relativement solide en matière d'audit. Si 7 pour cent des audits assortis d'une appréciation ont donné lieu à l'appréciation "satisfaisant", plus de 70 pour cent ont été jugés satisfaisants même s'ils appelaient quelques améliorations. Aucun audit n'a donné lieu à l'appréciation "insuffisant". Parallèlement, le nombre de mesures convenues à l'issue des audits qui étaient en instance a considérablement diminué et, comme cela a été mentionné plus haut, il est tombé en 2022 à son plus bas niveau jamais atteint. La Directrice exécutive adresse ses félicitations à tous les bureaux du PAM pour leur diligence ainsi que l'attention et l'importance qu'ils ont accordées aux activités visant à donner des assurances.

### **Mesures convenues à l'issue des audits**

28. En 2019, le nombre de mesures associées à un risque élevé convenues à l'issue de l'audit interne avait presque triplé par rapport à 2018. Toutefois, on observe depuis lors une nette diminution chaque année. En 2022, les mesures associées à un risque élevé représentaient 26 pour cent de l'ensemble des mesures convenues, contre 33 pour cent en 2021.
29. Les mesures les plus nombreuses avaient trait à la gestion du budget et des ressources ainsi qu'à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Venaient ensuite la gestion des bénéficiaires, les transferts de type monétaire et les technologies de l'information.
30. Malgré l'attention soutenue dont la suite à donner aux audits a fait l'objet en 2022 et la diminution sans précédent du nombre de mesures restées en instance à l'issue des audits à la fin de l'année, le nombre de mesures dont la date d'application est dépassée a progressé en 2022 par rapport à 2021. Le rapport du Bureau de l'Inspecteur général indique que 40 mesures étaient en retard fin 2022, soit une nette augmentation par rapport à 2021 (28 mesures). Plus préoccupant encore, près de la moitié de ces mesures sont en cours depuis plus d'un an, preuve que les bureaux sont actuellement dans l'incapacité de respecter les délais. Les motifs des retards, qui sont connus, sont souvent liés à une évolution de la situation, et il est essentiel que les bureaux concernés accordent la priorité aux audits.
31. La Directrice exécutive collaborera étroitement avec le Bureau de l'Inspecteur général et les services concernés pour résoudre ce problème et assurer ainsi sans relâche le respect de l'obligation de rendre des comptes et la transparence, mais il est tout aussi essentiel que le Bureau de l'audit interne continue de travailler en étroite concertation avec les différents services pour leur donner des indications et les aider, le cas échéant, notamment afin d'établir des calendriers réalistes et de définir clairement les mesures convenues.

### **Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes**

32. Le Bureau des inspections et des enquêtes a constaté ces dernières années une augmentation sensible du nombre de plaintes reçues (2018: 386; 2019: 584; 2020: 616; 2021: 778; 2022: 915), ce qui a nécessité la mobilisation de ressources supplémentaires. Le budget du Bureau de l'Inspecteur général a été majoré de plus de 20 pour cent en 2022, essentiellement pour appuyer le Bureau des inspections et des enquêtes. Ce complément de ressources, qui a principalement servi à procéder à des recrutements supplémentaires, a permis de légèrement réduire la charge de travail de chaque enquêteur, qui gère désormais 20 dossiers contre 22 en 2021; toutefois, cette charge de travail s'est considérablement alourdie par rapport à 2020 (14 dossiers) et à 2017 (10 dossiers). Le nombre de plaintes reçues en 2022 est en hausse de 18 pour cent par rapport à 2021, et il y a donc lieu de se féliciter que le Bureau des inspections et des enquêtes poursuit ses efforts de recrutement et le perfectionnement de ses procédures de réception des dossiers. Il convient de rappeler que la priorité est donnée aux dossiers contenant des allégations de violence sexuelle et de harcèlement sexuel.

33. Comme indiqué au début de la présente note, il ne faut pas nécessairement voir dans le nombre croissant d'allégations soumises un phénomène négatif. Le PAM a déployé des efforts considérables à travers le Bureau de l'Inspecteur général et le Département de la culture organisationnelle pour instaurer une culture organisationnelle dans laquelle personne n'a peur de signaler des problèmes, et il faut donc s'attendre à une hausse du nombre de dossiers. Le PAM a notamment mis en place des permanences téléphoniques et d'autres mécanismes de signalement dont les employés, les fournisseurs et les partenaires ont été informés. En outre, le PAM a augmenté ses effectifs de plus de 9 pour cent, pour atteindre 23 000 employés, entre 2021 et 2022; il coopère aussi avec un grand nombre de partenaires et de fournisseurs.
34. Conscient que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ne se limite pas à ses seuls employés, le PAM a mis au point en 2022, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et Traducteurs sans frontières, le projet intitulé "*PSEA at the Frontline*" (PEAS en première ligne), initiative visant à donner aux travailleurs et aux partenaires qui se trouvent en première ligne des connaissances indispensables sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'aide de supports de communication simplifiés, qui sont diffusés par le Comité permanent interinstitutions.
35. La Directrice exécutive réaffirme le ferme engagement pris par le PAM d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de l'inaction face à la fraude, à la corruption et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi que face à toutes les formes de harcèlement, y compris sexuel, sur le lieu de travail.
36. La majorité des dossiers d'enquête concernant les partenaires coopérants et les employés du PAM ont trait à la lutte contre la fraude et la corruption, suivie du harcèlement, de l'abus d'autorité et de la discrimination. Les allégations visent principalement les partenaires coopérants, les employés du PAM représentant 46 pour cent de l'ensemble des personnes faisant l'objet d'une enquête (146 sur 318). Dans ce contexte, la Directrice exécutive salue le travail accompli par le Bureau des inspections et des enquêtes pour améliorer la collaboration avec les partenaires coopérants en matière de contrôle.
37. Toutefois, la Directrice exécutive constate avec une certaine inquiétude que les fonctionnaires de classe D-1 ou de rang supérieur représentent environ 5 pour cent de l'ensemble des personnes visées par une enquête (17 sur 318), essentiellement dans le cadre d'allégations de problèmes de comportement. Si cela montre que le PAM prend ses engagements au sérieux à tous les niveaux, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la culture organisationnelle au sein du PAM. La Directrice exécutive s'engage à travailler avec toutes les entités pour instaurer la meilleure culture organisationnelle possible, qui protège tous les employés de la discrimination et des abus et ne tolère aucune violation, quelle que soit la classe de l'auteur ou de l'autrice des faits. Les enquêtes de cette nature impliquant des fonctionnaires de haut rang doivent donc être traitées en priorité et conclues rapidement de manière à résoudre les problèmes et à faire en sorte que l'exemple vienne d'en haut au PAM.
38. En février 2022, une circulaire révisée du Directeur exécutif sur la prévention et la lutte contre les comportements abusifs a été publiée sur la base des enseignements tirés depuis la publication de la circulaire de 2018 sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. Comme le souligne le document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2022", la politique révisée, qui décrit clairement les rôles et les responsabilités pour la mise en place de lieux de travail respectueux et inclusifs, a été largement diffusée au moyen de canaux de communication internes.

39. Cette nouvelle politique devrait permettre au PAM de poursuivre ses efforts en vue d'éliminer diverses formes de harcèlement. Les résultats de l'enquête mondiale menée auprès du personnel en 2021 montrent clairement que la circulaire de 2018 a été suivie d'effets, et il est à espérer que cela sera également le cas lors de la prochaine enquête, qui aura lieu en 2024.
40. La Directrice exécutive se félicite de la publication en 2022 du nouveau code de conduite du PAM (OED2022/014), qui met l'accent sur les valeurs et les normes de conduite en matière de confidentialité, de protection des données, de diversité, d'égalité femmes-hommes et dans d'autres domaines. Elle estime que ce nouveau code de conduite permettra de guider efficacement les 23 000 employés du PAM dans la prise de décisions.

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
ONG	organisation non gouvernementale